



ANNEXE X

de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2025/104

Référence SPW-ARNE :
10021468/LNI.ama

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PERMIS D'ENVIRONNEMENT DE CLASSE 2

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le demandeur est la s.a. **BELGIUM BEER EXPORT**, rue des Guillemins 139 boîte 9 à 4000 LIÈGE.

Le terrain concerné est situé **rue de Villencourt - 4100 SERAING**, et cadastré **SERAING, huitième division, section H, n° 102 S 2**.

Le projet consiste à **forer un puits pour réaliser des essais de pompage**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 16/02/2026	Le 20/02/2026	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5 à 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 06/03/2026 à 10h	<u>Par courrier postal</u> : Collège communal de la Ville de SERAING – place Communale 8, 4100 SERAING ou <u>Par courriel</u> enquete@seraing.be

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement de classe 2 en vertu de l'article 13 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est le **collège communal de la Ville de SERAING**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris par téléphone au **04/330.87.56**

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : la s.a. **BELGIUM BEER EXPORT** - Courriel : fred@tripick.be - Tél : ou auprès du **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 16 février 2026.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 3 avril 2025 - CDLD art. L1132-5)

Vanessa PIRON
Employée d'administration

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025 - CDLD art. L 1132-4)

JULIE GELHOF
TROISIÈME ÉCHEVINE